



PRÉFET DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

E.P.T.B VIDOURLE
Courrier arrivé le :

29 MARS 2024

24-172.

Direction départementale des territoires et de la mer

Le préfet
à

Monsieur le président de l'EPTB Vidourle

216 chemin de campagne
CS10202
30251 SOMMIERES

Service Eau et Risques

Affaire suivie par : Marie-Paule Mondonge/Marine Macheffé
Tél. : 04 66 62 62 73
marine.macheffe@gard.gouv.fr

Nîmes, le

21 MARS 2024

Objet : courrier de levée de la réserve de la labellisation du
PAPI 3 Vidourle
Réf :
P.J. :

Monsieur le Président,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de labellisation pour votre troisième programme d'action de prévention des inondations (PAPI 3) du Vidourle le 13 juillet 2023. Votre dossier a été déclaré complet par la DREAL le 10 août 2023.

Après instruction par la DREAL, votre dossier a été présenté au comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée le 24 novembre 2023.

Ce comité a émis un avis favorable à la labellisation du PAPI 3 Vidourle sous réserve de prévoir des études plus poussées (stade avant-projet) pour le Projet d'Intérêt Commun pour Sommières afin de disposer d'éléments plus approfondis tels que les impacts à l'aval. Il sera possible par la suite de prévoir d'éventuels travaux qui feront l'objet d'un futur avenant au PAPI 3 ou même dans un futur PAPI 4. Ce comité a également émis les recommandations suivantes :

- prendre en compte le changement climatique et l'intégrer notamment dans les actions de culture du risque ;
- prévoir, dans de la journée Nationale de la Résilience (JNR) face aux risques naturels et technologiques (13 octobre), au moins une action labellisée JNR à cette occasion chaque année ;
- prévoir d'intégrer les enjeux de la gestion des milieux aquatiques au même titre que la sensibilisation de la population sur les problématiques des inondations au sein du projet de maison de la résilience, (fiche action 1.7 « Étudier la possibilité de définir un espace dédié au risque inondation et à la résilience ») ;
- se rapprocher du Pôle Hydrométrique et Prévision des Crues Grand Delta pour la mise en place de nouvelles stations hydrométriques (fiche action 2.1 « Étendre le réseau global de prévision et de surveillance ») ;
- se rapprocher des Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Gard et de l'Hérault pour coordonner les études de modélisation hydraulique avec les études d'aléa des plans de

préventions des risques d'inondation (PPR) en cours (fiche action 4.1 « Réaliser des études de zonage pour la prise en compte du débordement et du ruissellement dans les démarches d'aménagement du territoire ») ;

- de prendre en compte dans le dossier l'évolution récente des règles de financement des actions de travaux de réduction de la vulnérabilité pour des biens d'activités économiques de moins de 20 salariés, qui peuvent bénéficier d'un financement de l'État à hauteur de 40 % (fiche action 5.4 « Réduire la vulnérabilité des habitations - travaux ») ;

- de clarifier le contenu de l'action 6.2 « actualiser les EDD3 .2.5.0 des barrages » ;

- de prévoir une analyse multicritères (AMC) pour les travaux qui seront programmés sur le secteur de la basse vallée du Vidourle dans le cadre du PAPI 4.

En date des 26 décembre 2023 et 12 février 2024, vous avez modifié les fiches actions déclinées dans votre dossier ainsi que les tableaux financiers. Le nouveau dossier transmis le 12 février 2024 répond aux demandes formulées par le comité de bassin Rhône Méditerranée.

Par conséquent je vous informe de la levée de la réserve sur la labellisation de la fiche action 7.3 « Études complémentaires préalables à la mise en œuvre des aménagements proposés dans le cadre du Projet d'Intérêt Commun pour Sommières ».

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le préfet,



Jérôme BONET